

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du 29 octobre 2020

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Michèle BOUTONNET, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Marc LAFARGE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Absents excusés : Suzanne GINISTY (pouvoir à Céline TRUEL), Julie GUILLEMIN, Eric LAGARDE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16 ; représentés : 1 ; Votants : 17.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Projet achat terrain G 1162,**
- 2) Projet vente terrain ZB 57.**

§§§§§§§§§§§§§§§§

Acquisition de la parcelle cadastrée G 1162, sise à Ceignac, appartenant à l'indivision CALMELS.

M. le maire rappelle à l'assemblée le débat intervenu lors de la dernière séance du conseil municipal du 14 octobre concernant l'affaire citée en objet et plus particulièrement la conclusion mandatant M. le maire afin d'engager des négociations avec l'indivision CALMELS dans le but d'acquérir la parcelle G 1162.

Au cours d'une rencontre entre M. le maire et M. Hubert CALMELS, représentant l'indivision, le 21 octobre dernier, un accord est intervenu pour l'achat de la parcelle G 1162 par la commune, d'une superficie de 25 563 m², à 615 000.00 euros net vendeur.

M. le maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour que la commune achète à l'indivision CALMELS, la parcelle G 1162, d'une superficie de 25 563 m², au prix de 615 000.00 (six cent quinze mille euros) net vendeur ; il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

- **MANDATE** M. le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

Vente de la parcelle communale cadastrée ZB 57, située à proximité du giratoire des Molinières.

M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune possède, à proximité de l'échangeur des Molinières, une parcelle cadastrée ZB 57, d'une superficie de 1599 m². Cette parcelle est contigue à une parcelle appartenant à M. Bernard ANDRIEU de Beauregard ; ces parcelles sont classées en zone UX au Plan Local d'Urbanisme et peuvent donc accueillir des activités artisanales.

M. Bernard ANDRIEU a contacté la commune et lui a fait part de son souhait de vendre sa parcelle tout en lui proposant d'effectuer une opération globale en incluant la parcelle communale dans ce projet.

Aujourd'hui, un acquéreur potentiel est intéressé par l'achat d'une parcelle d'environ 2500 m² qui grouperait la parcelle communale et une partie du terrain de M. Bernard ANDRIEU : il s'agit de M. Lionel TOURNIER, garagiste à Limayrac.

M. ANDRIEU a entamé des négociations pour la vente de sa parcelle avec des potentiels acquéreurs au prix de 28.00 euros/m².

M. le maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle communale à M. TOURNIER au prix de 28.00 euros/m².

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour que la commune vende la parcelle cadastrée ZB 57, d'une superficie de 1599 m² à M. Lionel TOURNIER, au prix de 28.00 euros/m² étant précisé que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur ;
- **MANDATE** M. le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

• Situation sanitaire liée au COVID 19

On attend le protocole sanitaire pour l'accueil des enfants dans les écoles à la cantine et à la garderie à partir du lundi 2 novembre.

M. le maire indique qu'il rencontre à ce sujet demain matin les directrices de l'école « la Nauze ».

Une demi-journée hommage à l'enseignant Samuel PATTI, assassiné le 16 octobre dernier, est programmée lundi matin dans toutes les écoles.

• Julie GUILLEMIN rejoint la séance.

• Un comité de suivi du site (CSS) Sobegal a eu lieu le 22 octobre dernier avec une visite du site suivie par une réunion en mairie. Etaient présents la Préfecture, la Sous-Préfecture, le Département et la Dreal et les élus.

Une opération de torchage pour vider les 4 citernes est en cours avant leur mise en service.

- Sont déprogrammées en raison de la crise sanitaire, la commission association prévue le 03/11 (elle est repoussée au 02/12), la rencontre avec le personnel de la cantine de Ceignac le 05/11.

La réunion d'adjoints du 06/11 est maintenue.

Le prochain conseil municipal du 18/11 sera peut-être tenu en visio-conférence selon l'évolution de l'actualité sanitaire.

- Un mail a été envoyé aux membres du CCAS pour connaître leur sentiment sur la possibilité d'organiser le Téléthon.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 30.